

D.I.U. DE MÉDECINE D'URGENCE DE MONTAGNE

Responsable Universitaire : Professeur V. BOUNES

En association avec l'Université de Grenoble

Durée : 2 ans

Accès :

En formation initiale :

- Étudiants de 3^{ème} cycle en médecine spécialisés en médecine générale, urgence, anesthésie,
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA spécialisés en médecine générale urgence et anesthésie réanimation.

En formation continue

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne ou titulaires d'un diplôme hors Union Européenne.

Critères de sélection :

Sélection de dossiers de candidature sur CV et lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Niveau montagne minimal requis dont Pratique du ski de piste (évolution sur toutes pistes)

Nombre de places limité.

Objectifs pédagogiques :

Objectif général : donner une formation théorique et pratique permettant de pratiquer la médecine et le secours dans les conditions spécifiques de l'environnement de montagne : froid, hypoxie d'altitude, dangers objectifs

Former des médecins :

- Capables de participer à des secours médicalisés,
- Capables de donner une information sur les risques inhérents à cet environnement et de proposer une prévention efficace,
- Capables d'assurer l'encadrement médical de personnes ayant une activité sportive en milieu de montagne.

Organisation – dates et lieux

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

Contrôle des connaissances – Evaluation

MODALITES d'EVALUATION 1 ^{ère} année du DIU*	MODALITES d'EVALUATION 2 ^{ème} année du DIU*
Présentiel	Présentiel
Examen final ECRIT	Mémoire de fin de DIU - soutenance
Validation de stage	Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1200 euros

Renseignements :

Hôpital Purpan – Secrétariat CESU - SAMU 31 – Pavillon Louis Lareng – 31 059 Toulouse cedex 9

Tel : 05 67 69 16 36 - E-mail : papayanni.e@chu-toulouse.fr